



CPSP

COMITE DE LA
PREVENTION
SPECIALISEE DE
PARIS

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

PROJET ASSOCIATIF 2024-2028 DU CPSP



www.cpsp-asso.com

Pourquoi un projet associatif ?

Ecrire un projet associatif est un exercice complexe, mais d'un enjeu important.

En effet, chaque membre de l'association, chaque partenaire, et plus largement chaque acteur du territoire, doit pouvoir connaître **nos valeurs**, comprendre **notre organisation** et avoir une visibilité sur **nos orientations**.

Le Conseil d'Administration du CPSP a souhaité formaliser le projet associatif en 2023. Ce travail a été accompagné par un prestataire externe, et conduit de manière collégiale entre administrateurs et directeurs ou responsables des services de prévention des associations et fondations membres.

Cela a été l'opportunité de réfléchir ensemble et de croiser les regards sur ce que nous avons **bâti et consolidé**, et sur ce que **nous voulons être demain**.

Ce guide a pour but de mettre en lumière les points fondamentaux de notre projet associatif 2024-2028.

A noter : la version complète du projet associatif ainsi qu'une cartographie des lieux d'intervention sont disponibles sur le site internet du CPSP.

SOMMAIRE

La prévention spécialisée

1. Un domaine d'action spécifique
2. Les principes
3. Le public
4. Les domaines
5. L'histoire de la prévention spécialisée

Le CPSP

1. Les missions
2. Les valeurs et les principes d'action
3. L'organisation
4. Les orientations stratégiques



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

1. Un domaine d'action spécifique

La prévention spécialisée est un secteur clé de la protection de l'enfance. Elle s'adresse à des préadolescents, adolescents et jeunes adultes aux relations sociales et familiales fragiles et/ou dégradées. Contrairement à d'autres actions du champ social, elle repose sur une approche directe : le travail de rue et la démarche d'« aller-vers ». La prévention spécialisée se distingue de l'ensemble des interventions sociales ou éducatives par cette démarche singulière, point de départ des accompagnements sociaux et éducatifs.

L'action éducative en prévention spécialisée s'appuie également sur des actions collectives et individuelles cherchant à « faire avec » les jeunes, à les aider à s'organiser pour construire des projets de développement inscrits dans la dynamique de leurs quartiers.



L'intervention en prévention spécialisée repose sur un large registre d'actions.

2. Les principes de la prévention spécialisée

La prévention spécialisée intervient sur des territoires géographiques définis dans le cadre d'un conventionnement avec la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. Ces secteurs ont pour caractéristique commune de compter ou d'accueillir de façon régulière des groupes de jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation vivant des situations de ruptures familiales, scolaires, sociales, professionnelles et/ou culturelles.

Trois grands principes complémentaires guident les actions des équipes de prévention spécialisée :

- ✓ **Libre adhésion** : La relation éducative n'est pas contrainte ou imposée, elle se fait par une acceptation mutuelle de celle-ci.
- ✓ **Mandat non nominatif** : Contrairement aux autres missions de la protection de l'enfance, la prévention spécialisée intervient sur des territoires définis et non sur des mandats individuels.
- ✓ **Respect de l'anonymat** : La préservation de l'anonymat des jeunes, notamment en n'imposant aucune obligation à se présenter formellement, n'entraîne pas une méconnaissance du public mais permet de bâtir une relation de confiance indispensable à leur accompagnement.

Le partenariat est une conséquence logique et nécessaire de l'exercice de la mission incombant à la prévention spécialisée.

Les associations travaillent en réseau avec des acteurs locaux pour réaliser des projets, sans chercher à gérer directement des actions sur le long terme. Elles transmettent les actions entamées à d'autres structures adaptées pour



continuer de les développer.

Le but premier est d'accompagner les jeunes dans l'intégration progressive aux dispositifs classiques (école, emploi, loisirs). L'intervention des équipes de prévention s'inscrit ainsi dans une temporalité flexible, favorisant la création de liens de confiance. Tous les acteurs, salariés comme bénévoles, respectent les règles légales, incluant la confidentialité et la lutte contre la violence et la maltraitance.

3. Le public

La prévention spécialisée s'adresse prioritairement à **des filles et des garçons de 12 à 21 ans** qui ne peuvent ou ne veulent pas s'adresser aux dispositifs habituels d'intégration sociale, culturelle et économique.

Une attention particulière est portée :



Aux adolescent.e.s de 12 à 21 ans – au titre de la protection de l'enfance – fragilisés par un sentiment d'exclusion et/ou l'expérience de la précarité et/ou l'insuffisance de présence d'adultes référents.



Aux jeunes – notamment les jeunes filles – qui s'expriment de façon moins visible dans l'espace public.



Plus ponctuellement à des populations plus jeunes (moins de 12 ans) susceptibles d'inadaptation sociale, ou plus âgées – jeunes de 21 à 25 ans – dans la continuité d'une relation éducative instaurée.



4. Les domaines d'action

Les associations de prévention spécialisée signent tous les quatre ans une convention avec le Département de Paris qui fixe les priorités. Pour 2023-2026, ces axes sont :

- 1.** Participer, par sa mission socioéducative, à la prévention et à la protection de l'enfance
- 2.** Assurer une présence sociale et éducative et de référence par la présence d'adultes dans l'espace public. Participer aux dynamiques de lien social sur les territoires d'intervention
- 3.** Agir à l'encontre des différents processus d'exclusion et des points de ruptures tels que le décrochage scolaire
- 4.** Développer, en lien avec des partenaires, des actions destinées à favoriser l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle et l'accès vers l'autonomie des jeunes en difficulté
- 5.** Développer des pratiques, des partenariats, des supports et des espaces qui permettent de favoriser l'égalité femmes / hommes et la lutte contre les discriminations
- 6.** Interroger dans l'approche éducative les souffrances psychoaffectives, socioéconomiques et les difficultés identitaires ou interculturelles

- 7.** Engager un travail avec les familles, favoriser et conforter l'autorité parentale en articulation avec l'accompagnement éducatif
- 8.** Faciliter, en lien avec un réseau partenarial, l'accès des jeunes aux soins, à la santé et à la prévention des conduites à risques dans une approche globale et notamment porter une attention particulière aux risques d'addiction et aux conduites prostitutionnelles
- 9.** Concourir, par son action auprès des jeunes en grande difficulté et par des liens partenariaux, à la prévention des violences entre jeunes – rixes, conflits inter-quartiers, cyberharcèlement, harcèlement scolaire – ainsi qu'à la prévention de l'entrée en délinquance
- 10.** Alerter sur les évolutions sociales et sociétales de leurs territoires d'implantation
- 11.** Interroger l'impact psychoéducatif des usages numériques dont les réseaux sociaux sur les jeunes



Chiffres clés de la prévention spécialisée parisienne

- Plus de 10 000 jeunes suivis.
- 244 éducateurs et responsables mobilisés quotidiennement pour accompagner les jeunes dans tous Paris.
- Le Département de Paris consacre 20 millions d'euros par an à cette mission essentielle de protection et de prévention.



5. L'histoire de la prévention spécialisée

L'histoire du CPSP est liée à l'histoire de la prévention spécialisée et remonte aux années 40, bien que cette dernière ne trouve une reconnaissance officielle qu'en 1972.

L'ouvrage « Cette prévention dite spécialisée » de Victor GIRARD (1988) définit 5 périodes distinctes :

1945 – 1956 : L'ère des Pionniers

Naissance d'initiatives bénévoles partout en France qui donnent naissance à une nouvelle forme d'action : rencontrer les jeunes en difficulté sur leur lieu de vie pour les aider à s'organiser et prévenir les risques de dégradation de leur situation.

1957 – 1962 : L'ère de regroupement

Rapprochement des différentes initiatives et création d'associations. La prévention spécialisée est repérée, nommée et financée par le Ministère de la santé dès 1959 et les services « Jeunesse et Sports » à partir de 1962.

1963 – 1971 : L'ère de l'Identité

Le 14 mai 1963, Georges POMPIDOU 1er ministre crée le Comité National des Clubs et Equipes de Prévention chargé de coordonner les activités en faveur de la jeunesse inadaptée et de développer les actions de prévention à l'inadaptation sociale.

1972 – 1981 - L'ère de l'institutionnalité

Intégration par le ministère de la santé de la prévention spécialisée dans la politique de prévention globale. L'arrêté du 4 juillet 1972 précise les conditions d'agrément et de financement des clubs et équipes de prévention spécialisée.

Depuis 1982 : L'ère contemporaine

Marquée par les lois de décentralisation : la prévention spécialisée devient compétence départementale mais non inscrite dans les dépenses obligatoires.

2014 : Création du CPSP

Sous l'impulsion de 6 associations parisiennes, le CPSP voit le jour en octobre 2014.

En 2023, ce sont 8 associations qui composent le CPSP.



Focus : Qui sont les associations parisiennes membres du CPSP ?





LE CPSP

1. Les missions

Le Comité de la Prévention Spécialisée de Paris est une association d'associations, c'est-à-dire qu'il regroupe différentes entités œuvrant pour la prévention spécialisée à Paris.

Ses missions principales sont :



Promotion de la prévention spécialisée

Le CPSP œuvre pour faire reconnaître la prévention spécialisée comme un acteur essentiel de la protection de l'enfance. Il communique auprès des autorités publiques et des institutions sur les actions menées, les méthodes utilisées et les résultats obtenus.



Contribution aux politiques publiques

En participant activement aux débats et réflexions sur la jeunesse, le CPSP apporte des solutions adaptées aux besoins des jeunes en difficulté. Il est une force de proposition pour améliorer les pratiques de prévention et les politiques en matière de jeunesse à Paris.



Soutien aux associations membres

Le CPSP fournit un soutien technique et logistique aux associations membres en leur offrant des outils, des formations et une représentation auprès des autorités locales et des autres partenaires.

2. Les valeurs et les principes d'action

Les quatre valeurs fondamentales du CPSP sont mises en application sur le terrain par l'ensemble des adhérents pour ne pas rester « une bonne intention », et traduites dans des principes d'action partagés.

Les valeurs fondamentales sont :

- 1** Fait associatif
Faire ensemble doit être le point central de l'engagement de ses membres.
Chaque association ou fondation membre est libre de ses actions tout en assurant la promotion de la prévention spécialisée d'une voix commune.
- 2** Diversité
Le paysage associatif parisien est varié, avec des associations de tailles et d'objectifs différents. Le CPSP valorise cette diversité et encourage chaque membre à apporter ses spécificités pour enrichir l'action commune.
- 3** Solidarité associative
Elle est incontournable pour s'entraider et innover comme pour défendre des valeurs et un mode de travail singulier.
- 4** Articulation entre "politique" et "technique"
Cette articulation entre la gouvernance du CPSP et les associations de prévention spécialisée permet de promouvoir l'ambition pour ce domaine d'intervention sociale.



Les principes d'action qui découlent de ces valeurs sont les suivants :

PARTAGER DES RESSOURCES

La mutualisation des informations et des expériences permet d'innover constamment et d'assurer la diffusion des meilleures pratiques sur le terrain.

Le Comité des directions est une instance mensuelle, réunissant les directeurs et/ou cadres des équipes de prévention spécialisée des membres du CPSP. Elle est un lieu d'échange, de partage et de réflexion, essentiel pour une action cohérente sur le terrain.



CO-CONSTRUIRE ET MUTUALISER

La mise en commun d'informations et d'analyses permet d'élaborer une politique de prévention spécialisée adaptée aux besoins du territoire.

En 2022, le Comité des directions a sélectionné un organisme externe pour créer une méthodologie d'évaluation individuelle et collective harmonisée des associations de prévention spécialisée parisiennes, en se concentrant sur leurs méthodes, outils et résultats.





SOUTENIR LA RECHERCHE - ACTION

Le CPSP encourage une dynamique de recherche-action pour valoriser les expérimentations et les retours d'expérience. Ces initiatives permettent d'améliorer les pratiques, de mieux comprendre les besoins des territoires et de mesurer les impacts des actions, tout en favorisant une communication ciblée auprès des publics.

A partir d'une mutualisation des pratiques des éducateurs autour du numérique, le CPSP entend poursuivre la réflexion et élaborer des stratégies de recherche-action.

PROFESSIONNALISER LES ACTEURS

Le CPSP s'engage à maintenir un haut niveau de professionnalisme chez ses acteurs. La formation continue, l'adaptabilité et l'innovation sont au cœur de l'engagement des salariés et bénévoles.

Une Matinale consacrée à « la justice pénale des mineurs » a réuni près de 70 professionnels pour comprendre le nouveau code de procédure pénale.

La journée d'accueil des nouveaux professionnels de la prévention spécialisée est organisée chaque année par le CPSP depuis 2017 avec des interventions de professionnels du secteur, de représentants de la DSOL, de l'ASE et de la Mission Locale de Paris.

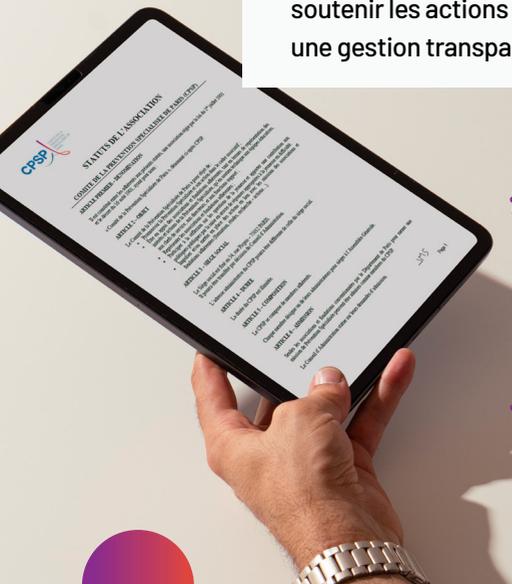
COMMUNIQUER

L'enjeu est important de faire connaître, valoriser et promouvoir les actions des associations et fondations de prévention spécialisée, pour permettre d'en apprécier les impacts.

Le site internet du CPSP est un moyen privilégié pour faire CONNAITRE, faire COMPRENDRE, faire ENTENDRE la prévention spécialisée parisienne.

3. L'organisation du CPSP

Le CPSP est une association d'associations. Cette association, gérée par la loi de 1901, élit son **Conseil d'Administration en Assemblée Générale**. Ce dernier prend les décisions stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Les directeurs et directrices des associations membres participent à un **Comité des Directions** pour apporter des propositions concrètes et soutenir les actions sur le terrain. Ce fonctionnement garantit une gestion transparente et une réactivité face aux défis locaux.



La gouvernance



Assemblée Générale (AG)

Elle se réunit une fois par an.
Elle est composée d'administrateurs de chaque association membre.
Elle élit le Conseil d'Administration.



Conseil d'Administration (CA)

Il est élu pour 2 ans lors de l'AG.
Il se réunit plusieurs fois par an, mène des missions pour le CPSP et invite les directeurs et directrices des associations.



Bureau

Il est élu pour 2 ans par le CA et se réunit régulièrement.



Comité des Directions

Il est composé des directeurs et directrices de chaque association.
Il dispose d'un pouvoir consultatif.

Les moyens

Pour réaliser ses projets, le CPSP est financé par les cotisations des adhérents.

4. Les orientations stratégiques

Afin de mieux répondre aux défis actuels, le CPSP a défini plusieurs objectifs pour les cinq prochaines années.



Objectif 1 : Optimiser la communication institutionnelle

- ✓ **Valoriser les actions**
Le site internet du CPSP sera enrichi avec des témoignages, des vidéos et des articles mettant en lumière les actions menées par les associations membres.
- ✓ **Former les professionnels**
Des ateliers de formation à la communication seront mis en place pour aider les équipes à mieux promouvoir leurs actions sur le terrain.
- ✓ **Engager le public et les partenaires**
En renforçant sa présence médiatique, le CPSP souhaite attirer l'attention sur les enjeux de la jeunesse parisienne et encourager la collaboration avec les partenaires locaux.





Objectif 2 : Renforcer la présence territoriale



- ✓ Revoir la charte de la prévention spécialisée
La charte datant de 2005 sera mise à jour pour s'adapter aux besoins actuels des jeunes et aux défis rencontrés sur le terrain.
- ✓ Revoir la convention avec la Mission Locale de Paris
De la même manière cette convention datant de 2014 pourrait être mise à jour pour correspondre au mieux aux orientations politiques.
- ✓ Mutualiser les pratiques
Le CPSP souhaite renforcer la coopération avec d'autres associations de prévention spécialisée en Île-de-France pour partager des ressources et des pratiques innovantes, tout en affirmant sa volonté de rester ancrée dans la prévention parisienne.

Pour plus d'informations



www.cpsp-asso.com



cpsp.deleguee@gmail.com